

PROGRAMME D'ACTION

Des actions générales

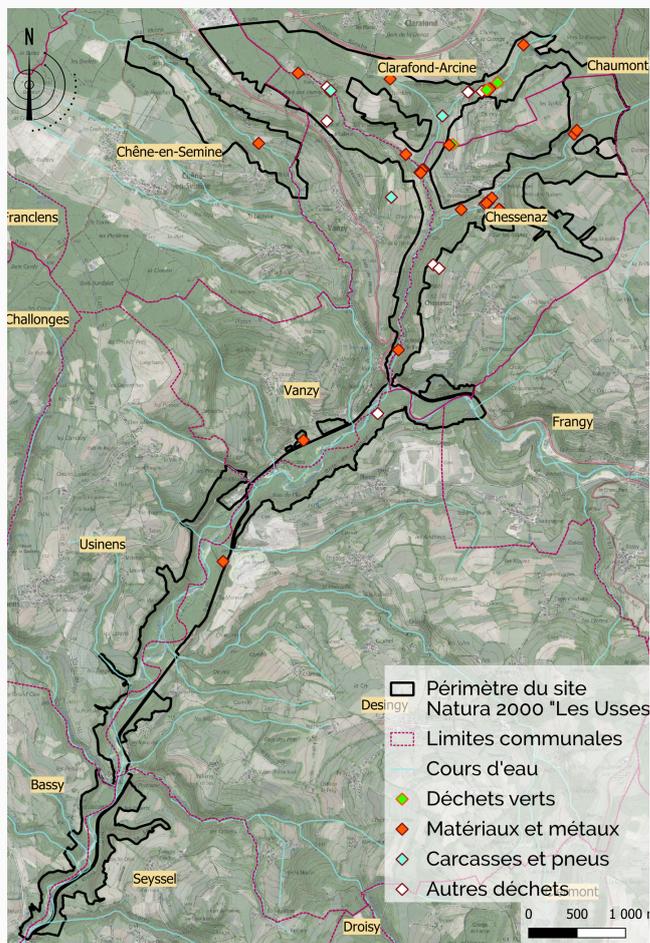
Prévues sur l'ensemble du site, ces actions permettront de sensibiliser ou de communiquer avec les usagers, d'élaborer des contrats pour permettre la gestion des sites, ou encore d'agir sur certaines pressions comme la présence de décharges sauvages (déchets verts, pneus, matériaux divers...)

Les actions générales :

- **AS1** : Continuer l'animation pour la mise en œuvre du DOCOB
- **CS1** : Sensibiliser les usagers aux enjeux Natura 2000
- **CS2** : Nettoyer les décharges sauvages
- **CS3** : Organiser la fréquentation
- **CS4** : Mettre en place des animations pour les scolaires et le grand public
- **GH10** : Maintenir et améliorer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème
- **SAC1** : Contrôler et contenir le développement des espèces exotiques invasives
- **SAC2** : Mettre en œuvre un programme d'acquisition des connaissances et de suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire

CS2

Nettoyer les décharges sauvages



GH10



Amélioration de la
mobilité de la rivière

GH10



Ecrevisses autochtones

Organiser la fréquentation, sensibiliser les usagers et lutter
contre les espèces exotiques invasives pour préserver les
milieux naturels

CS2



Dépôt de matériaux

SAC1



Solidage

PROGRAMME D'ACTION

Des actions localisées

Les actions localisées permettent d'agir sur une zone précise, sujette à une menace ou un enjeu particulier (restauration du Marais des Vorziers, pollutions accidentelles localisées, coupes à blanc dans les boisements...)

Ces actions sont liées à la thématique de la gestion des habitats.

Les actions localisées :

- **GH1** : Résoudre les pollutions accidentelles
- **GH2** : Eviter le piétinement des ruisseaux par le bétail
- **GH3** : Restaurer et préserver les marais
- **GH4** : Etudier la population de Sonneur à ventre jaune et créer des mares / ornières forestières favorables
- **GH5** : Restaurer et préserver les milieux ouverts (prairies et pelouses sèches)
- **GH6** : Limiter les coupes à blanc et privilégier les coupes sélectives avec accompagnement
- **GH7** : Créer des îlots de vieillissement
- **GH8** : Assurer le renouvellement des ripisylves impactées par la Renouée
- **GH9** : Restaurer les corridors vis-à-vis des infrastructures de transports et des ouvrages hydrauliques

GH1

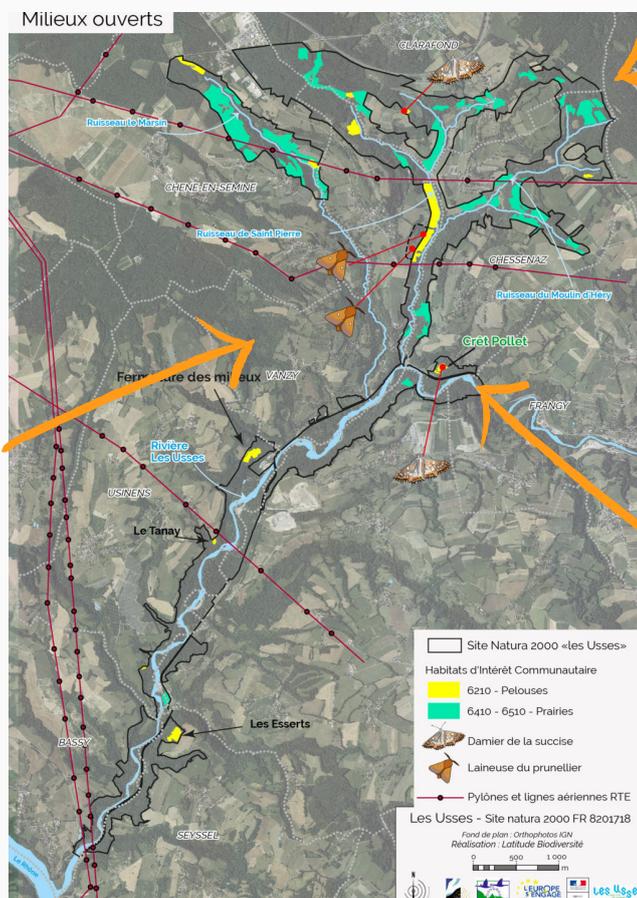


Pollutions diverses

GH5



Nid de chenilles de Laineuse du prunellier



GH4



Sonneur à ventre jaune

GH5



Gestion de la pelouse du Crêt Pollet

Les moyens d'action



- Contrats Natura 2000
- Charte Natura 2000
- Mesures non contractuelles
- MAEC
- Autres : Contrats de Milieux du Syndicat de rivières, Contrat de Territoire...

Financements

Contrats Natura 2000

Les contrats sont signés entre l'Etat et les propriétaires/gestionnaires des parcelles concernées. Leur financement est pris en charge par l'Europe et l'Etat. Ces contrats sont souscrits sur la base du volontariat pour une durée de 5 ans.

Charte Natura 2000

L'adhésion à la charte se fait pour une durée de 5 ans et est indépendante à la souscription à un Contrat Natura 2000. C'est une démarche volontaire et contractuelle qui peut induire des exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

MAEC

Les MAEC sont des mesures spécifiquement créées pour les agriculteurs exploitants des parcelles sur le site. Elles peuvent permettre de recevoir une aide pour compenser les surcoûts et les éventuelles pertes de rendement en cas d'adaptation ou de modifications des pratiques agricoles.

Pour permettre la gestion de certains sites, comme le Marais des Vorziers ou le marais des Mouilles, d'autres outils peuvent également être utilisés. Ainsi, c'est le Contrat de Milieux du Syndicat de rivières qui prendra notamment en charge le financement des actions de gestion prévues sur ces deux sites.

Calendrier

Années :



CONTACTS

Syndicat de Rivières "Les UsseS"
Structure porteuse de l'animation du site

107 route de l'Eglise
74910 BASSY
04 50 20 05 05

www.rivieres-usses.com
Les UsseS
SYNDICAT DE RIVIÈRES

Fanny SEYVE

Animatrice Natura 2000
n2000@rivieres-usses.com
06 72 49 05 81

Comité de pilotage ou COPIL

Composé de plusieurs collèges d'acteurs, il se réunit pour définir les actions du site et se porte garant de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'aménagement du territoire.

Hervé BOUËDEC

Président du COPIL (2020)

Formalisation du DOCOB :

Latitude Biodiversité

86 route du Fiatet
69210 SAIN BEL

www.latitude-uep.fr

